

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 MARS 2023 – 20 H**

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY — Nicolas REY - Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Sylvie GANGLOFF – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY – Stéphane BONIFACE

ABSENTS EXCUSÉS : Véronique DEBERT (pouvoir à Ghislaine DUPUY)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2023.

1/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Madame le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice budgétaire 2022, établi par Monsieur le Trésorier de FEURS.

 **C.C.A.S.**

Fonctionnement		
Résultat 2021 + 486,43 €	Résultat 2022 + 241,37 €	Clôture 2022 + 727,80 €
Investissement		
Résultat 2021 0 €	Résultat 2022 + 4.885,70 €	Clôture 2022 + 4.885,70 €

La recette d'investissement provient de la part de la vente de parcelles de terrains près de la station d'épuration, en 2022.

 **Zone Artisanale**

Fonctionnement		
Résultat 2021 + 26.216,63 €	Résultat 2022 + 11.719,21 €	Clôture 2022 + 37.935,84 €
Investissement		
Résultat 2021 + 31.788,07 €	Résultat 2022 0 €	Clôture 2022 + 31.788,07 €

 **Bar Auberge**

Fonctionnement		
Résultat 2021 + 68.235,44 € (c/1068 en 2022))	Résultat 2022 + 21.921,01 €	Clôture 2022 + 21.921,01 €
Investissement		
Résultat 2021 -152.479,87 €	Résultat 2022 + 172.130,95 €	Clôture 2022 + 19.651,08 €

Les deux subventions de la Région et celle du Département abondent les recettes d'investissement 2022, absorbant ainsi le déficit d'investissement 2021.

Assainissement

Exploitation		
Résultat 2021 - 6.737,07 €	Résultat 2022 + 4.868,56 €	Clôture 2022 - 1.868,51 €
Investissement		
Résultat 2021 - 29.104,71 €	Résultat 2022 + 8.847,58 €	Clôture 2022 - 20.257,13 €

Bien que les résultats soient positifs en 2022 (en recettes d'investissement : versement de la subvention pour les travaux à l'Auvergnat ; en recette de fonctionnement : redevances des années 2020 et 2021), la clôture 2022 (cumul 2022 + reprise des résultats 2021) est négative.

Commune

Exploitation		
Résultat 2021 + 453.591,51 €	Résultat 2022 + 77.010,89 €	Clôture 2022 + 503.602,40 €
Investissement		
Résultat 2021 - 1.578,91 €	Résultat 2022 - 90.212,19 €	Clôture 2022 - 91.791,10 €

Des dépenses d'investissement (diagnostics, honoraires de maîtrise d'œuvre...) ont dû être d'ores et déjà réalisées en 2022, sans que les subventions correspondantes puissent être sollicitées.

Monsieur Nicolas REY, Premier Adjoint a ensuite présenté les mêmes chiffres au titre des comptes administratifs 2022. Madame le Maire a dû quitter la salle pendant leur vote puisqu'elle est Ordonnateur. En son absence, le conseil municipal a voté les comptes administratifs 2022 à l'unanimité.

2/ SALLE DE BASKET / TARIFICATION POUR UTILISATION EXCEPTIONNELLE JUSQU'À LA FIN DES TRAVAUX

Madame le Maire suggère la mise en place d'une tarification transitoire pour les associations utilisatrices de la salle d'animation rurale en attendant la fin des travaux de mises aux normes.

Madame le Maire propose que soient réglés les frais de nettoyage et de chauffage s'il y a lieu.

Il est établi, depuis plusieurs années, que les associations colomboises bénéficient d'une occupation gratuite annuelle ; de ce fait, à l'unanimité des membres présents, il est décidé :

- ✓ 1ère occupation : nettoyage (50 €) + chauffage (60 €), si la saison l'impose ;
- ✓ 2ème occupation : 200 € (participation au coût du SSIAP) + nettoyage (50 €) + chauffage (60 €) s'il y a lieu.

3/ CONVENTION AVEC LE S.M.A.E.L.T.

Le S.M.A.E.L.T. (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loise Toranche) possède les compétences en matière d'aménagement de restauration et d'entretien des lits mineurs, berges, ripisylves et ouvrages hydrauliques des cours d'eau, canaux, plans d'eau à l'échelle du bassin versant Bernard Revoute Loise Toranche.

À ce titre, il est proposé le transfert de notre maîtrise d'ouvrage au S.M.A.E.L.T. pour les deux programmes suivants :

- 1) Traitement de la renouée du Japon au dépôt communal de Gonon, par criblage et concassage des massifs en place sur 800 m² (décaissement des terres contaminées sur 1 à 2 m ; passage du cribleur rotatif ; passage au concasseur ; vérification des terres traitées ; remodelage des berges ; ré-étalage des terres contaminées ; plantations d'espèces végétales locales pour endiguer la renouée du Japon.
- 2) Rétablissement du passage à gué sur le Bernard, détérioré en 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident que la convention présentée soit signée.

4/ URBANISME / DÉTERMINATION DE LA HAUTEUR DES CLÔTURES

Madame le Maire rappelle la discussion lors de la dernière séance du conseil municipal relative aux hauteurs de clôture hors lotissement et en lotissement pour ceux à venir. A noter que ceux de Saint Julien, Bellevue et Bouchouchette ont des règlements qui définissent les orientations en matière de clôtures.

Face à la difficulté de définir hauteur et types de clôtures en dehors desdits lotissements, et afin de tenir compte de la visibilité, de la mitoyenneté, il est décidé de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

5/ BAUX ZONE ARTISANALE

Madame le Maire rappelle qu'un avenant aux baux de la zone artisanale a été rédigé afin que les locataires ne subissent plus la hausse des loyers induite par leur indexation sur l'indice du coût de la construction qui « flambe » depuis l'an dernier. À la place, il est appliqué l'indice des loyers commerciaux, plus avantageux. Malgré ce geste, un locataire souhaiterait ne plus subir d'augmentation annuelle mais passer à la révision triennale à la demande de l'une des parties, malgré la clause du contrat signé en 2017 qui prévoit une clause d'échelle mobile annuelle, et qui, jusqu'à présent, ne semblait pas poser de problème.

6/ QUESTIONS DIVERSES

À l'instar d'autres communes, Madame le Maire propose d'instaurer une rencontre informelle inter commissions pour échanger autour des affaires courantes et des travaux des différentes commissions. La première réunion de ce type aura lieu mardi 21 mars à 20 H à la cantine.

C.C.A.S. : il est décidé une réunion pour discuter du rôle du C.C.A.S. au sein de la commune. Elle est fixée le lundi 20 mars à 10 H, à la suite de la C.C.I.D.

C.C.I.D. (commission communale des impôts directs) : lundi 20 mars à 08 H 30.

Containers : le nouveau site des containers pose un gros problème de visibilité route de Saint Just, en plus de l'acidité qui va abîmer le goudron. Le container à verres route de Violay a été déplacé par erreur route de Saint Just, si bien qu'il n'y en a plus route de Violay. Les usagers continuent cependant à y laisser leurs verres, ce qui pose un souci de sécurité (bouteilles cassées...). La C.C.F.E., qui exerce cette compétence a été alertée à diverses reprises, notamment par Madame le Maire qui a écrit au Directeur de la Gestion et de la Valorisation des Déchets pour lui faire part de son mécontentement, demandant que la mairie soit consultée avant une telle d'initiative. Le service nous a répondu qu'il s'agissait d'une erreur du prestataire. Un nouveau container à verre sera de nouveau installé en haut du Pèlerin au prochain passage du prestataire, soit mi-mars.

La prochaine séance est fixée au vendredi 31 mars 2023 à 20 H

Séance levée à 23 H 30